

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« 2025-2035 : le compte à rebours de la décarbonation est lancé »

L'Avere-France dresse le bilan de l'année 2024 et livre ses perspectives 2025 pour l'écosystème de la mobilité électrique

2025 sera une année décisive pour la mobilité électrique puisqu'elle marque le lancement du compte à rebours vers la fin programmée de la vente des véhicules thermiques en 2035. L'Europe et la France ont dix années pour relever le plus grand défi posé à l'industrie automobile : l'électrification des mobilités.

En 2024, deux caps symboliques ont été franchis : plus de 150 000 points de recharge sont désormais ouverts au public et l'on compte plus de 2 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation. Avec plus de 9 utilisateurs sur 10 de véhicules électriques satisfaits (Ipsos pour l'Avere-France - avril 2024), l'écosystème de la mobilité électrique est plus que jamais mobilisé mais appelle les pouvoirs publics à la grande plus grande vigilance pour ne pas perturber un marché à l'équilibre encore fragile, déjà affecté par de soubresauts politiques.

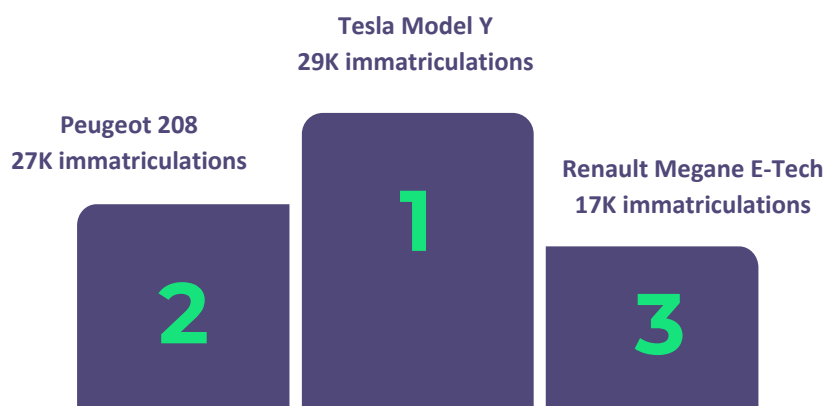
Les chiffres clés de 2024 des immatriculations de véhicules électriques

La mobilité électrique est (presque) passée entre les gouttes d'un marché automobile en berne en 2024 : les immatriculations de véhicules 100% électriques se sont maintenues malgré l'importante chute des ventes totales de véhicules immatriculés sur l'année.

L'année 2024 aura permis d'atteindre le cap des 2 millions de véhicules électrifiés avec :

- 464 714 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs immatriculés cette année, représentant une part de marché de 22 %.
- Parmi eux : 317 501 véhicules électriques (-3,35 % par rapport à 2023) et 147 213 hybrides rechargeables (-9,88 %).

Top 3 des véhicules électrifiés* les plus immatriculés en 2024 :

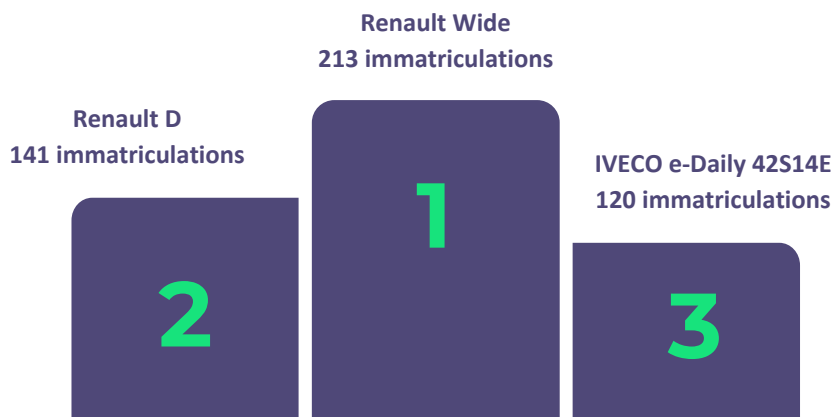


* Il faudra attendre la 8ème place pour retrouver le premier véhicule hybride rechargeable (Mercedes GLC).

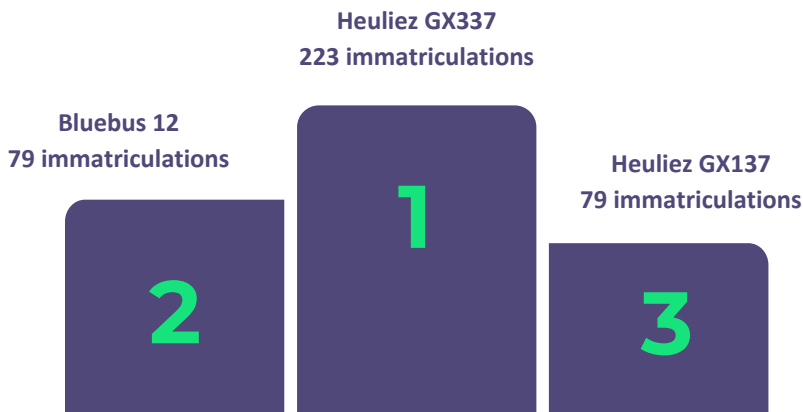
L'électrification des mobilités lourdes, l'autre défi

Le maintien des dispositifs de soutien ont permis d'accompagner l'immatriculation de nouveaux poids lourds électriques en 2024 à des niveaux similaires voire légèrement supérieurs à ceux de 2023. La partie n'est néanmoins pas gagnée. Avec un objectif fixé par la France dans la SNBC de 70 000 poids lourds électriques sur les routes en 2030, il faudra une stratégie nationale bas carbone, et pas seulement financier, à l'électrification. L'Avere-France a travaillé par exemple en 2024 sur les freins liés à la recharge en dépôt et a publié en début d'année une foire aux questions sur les camions électriques en partenariat avec l'UFE, T&E, l'IMT et ICCT.

Top 3 des camions électriques les plus immatriculés en 2024 :



Top 3 des bus électriques les plus immatriculés en 2024 :



Un réseau de recharge en pleine expansion

Au 31 décembre 2024, la France comptait 154 694 points de recharge ouverts au public, soit une progression de + 31 % par rapport à l'année précédente. L'année 2024 s'achève avec un bon taux de disponibilité technique des infrastructures de recharge à 93% mais aussi un excellent taux d'accès immédiat aux stations de recharge à 95%. Ce développement continu, dont le suivi est permis par notre baromètre commun avec le ministère de la Transition écologique, élaboré par Gireve, répond aux besoins croissants des particuliers et des professionnels et garantit un maillage qualitatif toujours plus important du territoire. Depuis novembre, notre baromètre s'est enrichi de six nouveaux indicateurs sur la qualité de service de recharge et la consommation énergétique.

L'Avere-France, associée à l'Association Française des Opérateurs de Recharge (AFOR) et à Enedis, suit également les déploiements des infrastructures de recharge en résidentiel collectif. Les chiffres définitifs de 2024 seront connus en février 2025, mais la tendance est extrêmement positive avec des taux d'équipement des copropriétés en hausse de 10% sur les trois premiers trimestres de 2024.

Avec la raréfaction du soutien budgétaire au développement des infrastructures de recharge ouverte au public, les déploiements reposent aujourd'hui uniquement sur les investissements des aménageurs et des opérateurs. Il faudra en 2025 réfléchir avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes à de nouveaux dispositifs permettant d'accompagner de façon pérenne la bonne marche des déploiements.

Les déploiements en voirie publique et en résidentiel collectif peuvent continuer de faire appel au programme Advenir, qui a été renouvelé début juillet avec 200 millions d'euros supplémentaires jusqu'en 2027.

Les aides à l'acquisition : des dispositifs resserrés

Consciente du contexte budgétaire inédit, l'Avere-France regrette les arbitrages budgétaires du précédent Gouvernement. Dans la phase d'amorçage de la transition énergétique, dans laquelle nous sommes encore, les politiques publiques, comme le bonus ou la prime à la conversion, ont un caractère indispensable. C'est pourquoi l'Avere-France a appelé début décembre 2024 le Gouvernement à réunir les parties prenantes pour établir un plan d'urgence de soutien à la décarbonation des transports jusqu'à fin 2027. L'enjeu est triple : respecter notre trajectoire de décarbonation, garantir notre souveraineté industrielle et énergétique et enfin, redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

A la suite à la publication du décret du 29 novembre 2024 relatif aux aides à l'achat ou à la location de véhicules peu polluants, nous avons mis à jour notre **site internet** avec un récapitulatif complet des différentes aides à l'acquisition.

La feuille de route de l'Avere-France « 10 années pour relever le défi de 2035 »

Le compte à rebours est désormais lancé : dans 10 ans, les constructeurs ne pourront plus commercialiser de véhicules thermiques neufs sur le territoire de l'Union européenne. Les adhérents de l'Avere-France sont aujourd'hui pleinement mobilisés pour réussir ce défi et accompagner les particuliers et les entreprises. La feuille de route 2025 de l'association traduit cette ambition à travers des objectifs concrets et des actions ciblées pour accélérer les immatriculations et les déploiements d'infrastructures de recharge partout sur le territoire.

Financer la transition énergétique dans un contexte budgétaire contraint

La crise budgétaire oblige dès à présent les acteurs économiques, notamment ceux concernés par les défis de la transition écologique, à être particulièrement vigilants aux évolutions du soutien de l'Etat. L'Avere-France souhaite faire en 2025 de nouvelles propositions au Gouvernement pour continuer d'accompagner particuliers et entreprises dans la décarbonation des mobilités légères et lourdes, en proposant un nouveau cadre fiscal incitatif et en renforçant les dispositifs existants extra-budgétaires comme la TIRUERT. La démocratisation de la mobilité électrique restera encore en 2025 un enjeu majeur pour l'association. Les objectifs ambitieux de décarbonation ne pourront être atteints qu'avec un soutien adapté et pérenne permettant de rendre les VE accessibles au plus grand nombre.

Accélérer la transition électrique des flottes VL et PL

Les flottes d'entreprises seront à nouveau au cœur des débats en 2025, avec notamment le dépôt prochain d'une proposition de loi par les députés Gérard Leseul et Jean-Marie Fiévet.

L'Avere-France poursuivra son travail de sensibilisation sur la question du verdissement des flottes, avec la réédition d'un guide destiné aux entreprises et l'organisation d'ateliers de travail.

L'association contribuera également aux travaux législatifs et gouvernementaux sur de nouvelles incitations, encourageant les entreprises à accélérer la conversion de leur parc, qui alimente traditionnellement le marché de l'occasion. Les entreprises pourront aussi compter sur les opportunités que représentent la solarisation et le véhicule-to-grid.

Les mobilités lourdes ne seront pas en reste car l'Avere-France poursuivra son travail sur ces questions en accompagnant entreprises et collectivités dans la transition de leurs flottes, avec notamment la réédition du guide bus électriques. Par ailleurs, l'association aura des actions ciblées pour accompagner l'évolution de cadre réglementaire autour des stations de recharge tant en dépôt qu'en itinérance.

Densifier le maillage du territoire en infrastructures de recharge

L'écosystème conclue l'année en ayant dépassé les 150 000 points de recharge ouverts au public (sur plus de 2,2 millions de points de charge d'après les estimations d'Enedis). Derrière ce succès qui est à mettre au crédit de l'extraordinaire mobilisation des entreprises et des collectivités, se cache le spectre d'un ralentissement des investissements dans un contexte particulièrement tendu. Notre étude Hit the Road prévoyait en 2023 qu'il faudrait déployer entre 300 000 et 400 000 points de charge d'ici 2035 pour répondre à la demande de recharge. Le rythme devra donc rester soutenu, en particulier sur les grands axes routiers où le Gouvernement devra lancer une deuxième vague de déploiements pour répondre à une demande croissante. L'Avere-France fera en 2025 des recommandations pour accélérer les investissements dans les zones à pourvoir et proposer à chaque utilisateur la recharge adaptée à ses besoins. Par ailleurs, l'obligation d'équipement en IRVE des parkings non résidentiels au 1er janvier 2025 devrait contribuer à densifier le maillage de la recharge partout en France.

Anticiper les évolutions sur le marché des véhicules et des bornes

L'Avere-France propose depuis plusieurs années des documents et des baromètres de référence pour suivre le développement de la mobilité électrique.

L'association tâchera de renforcer ce rôle en 2025 en élargissant ses publications pour accompagner pouvoirs publics et entreprises dans le suivi de la progression des immatriculations et des déploiements. Ces mêmes marchés devraient connaître encore des évolutions particulièrement importantes avec la montée en puissance du véhicule-to-grid pour les infrastructures de recharge, ou encore l'essentiel question des batteries, qui compte pour une partie non négligeable des prix des véhicules. Sur ces deux sujets, l'Avere-France poursuivra son travail de sensibilisation et portera des recommandations auprès des pouvoirs publics.

À propos de l'Avere-France : L'Avere-France, créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 270 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.

CONTACT PRESSE :

Martin Kolle | martin.kolle@lobbycom.fr | 06 89 70 17 51

